

AFFAIRE N°7 - Construction de la nouvelle Mairie de SAINT.DENIS - Approbation du dossier technique - autorisation de scinder les travaux en deux tranches - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 1975, vous avez approuvé à l'unanimité les dossiers techniques relatifs à la réalisation de la 1ère tranche de la nouvelle Mairie de SAINT.DENIS.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, une subvention supplémentaire de 600.000 FF vient de nous être attribuée pour permettre la réalisation d'une 2ème tranche de travaux.

L'architecte chargé de l'étude du dossier venant de me faire parvenir la totalité du projet, je vous demanderais en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver la totalité du projet de construction de la nouvelle Mairie ;
- de m'autoriser à scinder la réalisation des travaux en deux tranches : une ferme (1ère tranche + tranche exceptionnelle) et l'autre conditionnelle ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour la totalité des travaux et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900-article 232-89 du budget 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Approuvé

St. Denis, le 15 octobre 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé J.P. ROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des

Collectivités Locales P. BIANCHI